



L'essentiel de l'actualité  
Mars 2008



Découvrez vite les actualités de ce mois-ci : numéro contre la maltraitance, journée de l'audition, le vote par procuration, le guide vacances et handicap et enfin notre dossier, consacré ce mois-ci aux antibiotiques.

## Les actualités

### **3977 : numéro de téléphone national contre la maltraitance**

Le 3977 est désormais le numéro de téléphone national contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées.

Triste record : trois jours après son ouverture, près de 2000 appels avaient été reçus.

L'Association Française pour la Bientraitance des Aînés et/ou Handicapés (AFBAH) assure la gestion du numéro national 3977. Chaque appelant est pris en charge par une équipe d'écouterants professionnels salariés (psychologues cliniciens, travailleurs sociaux, juristes) puis redirigé, avec son accord, vers des organisations départementales chargées d'analyser et de suivre la situation sur le terrain.

L'accompagnement local repose sur les associations du réseau Alma France, le conseil général ou une autre association conventionnée avec celui-ci, selon l'organisation propre à chaque département.

Le centre d'écoute est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.

### **13 mars : Journée nationale de l'audition**

Le jeudi 13 mars, faites-vous dépister ! Tous les spécialistes sont formels : dès les premiers signes de baisse d'audition, il est primordial de consulter un médecin car plus on est appareillé tôt, meilleurs sont les résultats. Pour vous informer sur les manifestations et lieux de dépistage, le numéro Azur 0810 007 014 est à votre disposition jusqu'au 31 mars, du lundi au vendredi de 8h à 19h30.

Au programme : permanences d'information, tests auditifs gratuits, conférences, forums, expositions, débats, concerts pédagogiques...

Découvrir les services de proximité adaptés à chaque personne :

[En savoir plus](#)

## Handicap : un guide pour bien préparer ses vacances

Le magazine Faire Face, édité par l'Association des Paralysés de France, publie un "Guide Vacances" destiné aux personnes en situation de handicap. Son ambition : multiplier les infos pratiques pour leur permettre de préparer au mieux leurs vacances.

Il propose notamment des conseils pratiques : comment se faire accompagner ? Où trouver un accompagnement pour partir ? Comment financer ses vacances ? Quelles précautions prendre et ce qu'il faut savoir sur les transports individuels ou en commun ? Où trouver les aides techniques ou que faire pour emporter les siennes ? Sans oublier : des adresses utiles, une bibliographie des guides existants ou encore des infos sur les agences de voyage qui organisent des séjours "adaptés" aux attentes des personnes en situation de handicap...

Le Guide Vacances 2008 est disponible au prix de 5,50 euros (frais de port compris), auprès de l'Association des Paralysés de France.

## Vote par procuration : pourquoi, comment ?

Les élections municipales se tiendront les dimanches 9 et 16 mars 2008, le même jour que les élections cantonales dans les cantons faisant l'objet d'un renouvellement. Si vous ne pouvez vous rendre aux urnes, vous avez la possibilité de voter par procuration.

Vous pourrez ainsi vous faire représenter, le jour de l'élection, par un électeur de votre choix. Ce dernier doit alors être inscrit dans la même commune que vous et ne pas avoir reçu plus d'une procuration.

Vous pouvez voter par procuration dans les cas suivants :

- obligations professionnelles,
- état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme,
- suivi d'une formation vous empêchant de vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin,
- des vacances,
- l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de votre résidence.

Pour faire établir la procuration, vous devez vous présenter en personne, avec un justificatif d'identité, au tribunal d'instance, commissariat de police ou brigade de gendarmerie de vos lieux de résidence ou de travail.

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande (écrite), un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration.

Valorisez votre  
capital et  
transmettez le en  
toute sécurité.  
[En savoir plus](#)

Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Source : [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

## Le dossier

### Antibiotiques : c'est plus automatique

La consommation d'antibiotiques est en net recul, en France, depuis cinq ans. C'est ce que constate la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) au terme de la première partie de la campagne de sensibilisation menée depuis 2002. Ce premier cap franchi, la mobilisation doit se poursuivre.

**Des résultats satisfaisants.** Initié en 2002 par l'Assurance Maladie, le programme antibiotiques visait à diminuer d'un quart en cinq ans la consommation de ce type de médicaments\*. L'objectif est pratiquement atteint, puisque la baisse s'élève à 23,4% depuis le début du plan. Ce recul correspond à près de 27 millions de traitements évités depuis 2002 (soit près de 850 millions d'euros d'économie). Les progrès sont encore plus nets chez les enfants, où la prescription d'antibiotiques a diminué de 34,3% chez les moins de cinq ans et 35,4% chez les 6-15 ans.

**Un effort à poursuivre.** Élément encourageant, la baisse se poursuit, et même s'accroît depuis quatre ans. La moyenne nationale de prescriptions pour l'hiver 2006-2007 s'établit ainsi à 5,1 prescriptions pour 10 habitants, contre 6,7 prescriptions pour 10 habitants avant le lancement du programme.

Ces bons résultats doivent cependant être relativisés. La France demeure, en effet, le deuxième consommateur d'antibiotiques en Europe, juste derrière la Grèce. Une nouvelle phase du plan a donc été lancée auprès des professionnels de santé comme du grand public. Elle se poursuivra jusqu'en 2010

**Un enjeu thérapeutique.** L'enjeu est de taille : des études prouvent que plus les antibiotiques sont utilisés dans un pays, plus la résistance bactérienne y est forte. Ainsi, le taux de résistance du pneumocoque à la pénicilline restait, en France, en 2006, un des plus élevés d'Europe.

Sans un usage raisonné des antibiotiques, des infections aujourd'hui bénignes, comme les infections urinaires ou intestinales, pourraient ainsi connaître, selon les experts, une recrudescence et devenir plus préoccupantes. Les décès dus à des maladies plus graves, comme les pneumonies ou les méningites, seraient également beaucoup plus fréquents, faute de solution thérapeutique efficace.

Des solutions  
pour profiter  
pleinement  
de la vie.



Améliorer le montant  
de vos revenus à l'âge  
de la retraite :

**En savoir plus**

\* Les antibiotiques permettent de traiter des maladies infectieuses d'origine bactérienne, mais ils sont sans effet sur les infections d'origine virale.

## INTERVIEW

Pr Hubert Allemand : « *On peut modifier les comportements* »

Le Professeur Hubert Allemand est le médecin conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie.

### Quels commentaires vous inspirent les résultats de la première phase du programme antibiotiques ?

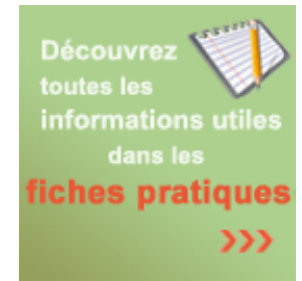
Pour nous, il s'agit d'une grande réussite pour plusieurs raisons. C'est d'abord une réussite sanitaire. Baisser d'un quart la consommation d'antibiotiques dans un pays qui y a davantage recours que ses voisins et qui était confronté à des problèmes de résistance bactérienne, c'est évidemment un succès. Ensuite, ce programme montre que, quand on s'en donne les moyens, on peut modifier les comportements. D'autant que, sur un sujet aussi emblématique que celui-là, il s'agissait d'une véritable gageure.

### Comment expliquez-vous ce succès ?

Derrière cette réussite, il y a vraiment une action de fond, qui a impliqué l'ensemble des acteurs. Pendant plusieurs années, les prescripteurs ont été sensibilisés par les médecins conseils et les délégués de l'Assurance Maladie. Le test de dépistage des angines est arrivé au bon moment et nous a bien aidés. Nous avons aussi agi sur le grand public, car il fallait que les patients comprennent pourquoi leur médecin refusait parfois de prescrire des antibiotiques. Enfin, nous avons également mené des actions très ciblées vers tous les professionnels de la petite enfance : crèches, haltes-garderies, PMI...

### Vous évoquez l'enjeu thérapeutique et les résistances bactériennes. Est-ce un domaine qui vous inquiète encore ?

Tout à fait. Les résistances ont baissé, mais elles sont encore fortes. Par ailleurs, si nous relâchions l'action, nous courrions le risque de voir la résistance bactérienne augmenter de nouveau. Les experts montrent en effet que la situation est très mouvante. Rien n'est encore gagné et l'équilibre sera toujours fragile. Nous sommes donc confrontés à un véritable enjeu d'utilisation durable des antibiotiques. En effet, aujourd'hui, ce ne sont pas des médicaments très portés par la recherche pharmaceutique, et peu d'antibiotiques nouveaux voient le jour. Il faut donc absolument pouvoir continuer à soigner avec les moyens actuellement à notre disposition.



## **C'est la raison pour laquelle le programme est entré dans une deuxième phase. Vous êtes-vous fixé un nouvel objectif chiffré ?**

Pas encore de façon précise, car nous souhaitons le définir en liaison avec le ministère. Disons, même si cela deviendra sans doute un peu plus difficile, que nous souhaiterions pouvoir conserver une baisse de 4 ou 5% par an pendant les trois ans qui viennent. Nous allons donc continuer notre action auprès des médecins, notamment en poursuivant la promotion du test de diagnostic rapide des angines dont je vous parlais tout à l'heure. Nous en avons, en particulier, élargi la diffusion gratuite aux établissements hospitaliers. Pour le grand public, nous avons légèrement modifié notre message. Après avoir « cassé le réflexe », nous essayons désormais d'expliquer dans quelles circonstances les antibiotiques sont utiles ou pas. En plus des campagnes publicitaires, nous avons également renforcé notre présence sur Internet, avec un site entièrement dédié à ce sujet\*. L'autre nouveauté concerne le champ de la petite enfance : nous allons impliquer les assistantes maternelles, qui assurent en effet la garde d'un enfant de moins de 3 ans sur quatre. Nous sommes dans une action comportementale. Il faut donc être endurants, car la France reste, malgré tout, un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe.

\* <http://www.antibiotiquespasautomatique.com/>

## **Le témoignage**

### **Comment être couvert pendant ses voyages ?**



"Depuis notre retraite, nous multiplions les voyages en Afrique du Sud. Avec Filassistance, nous avons l'assurance de voyager sans risque."

[Lire le témoignage de Benoit et Monique](#)